

40 - Subvention au Centre International de Séjour

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur : Par convention en date du 26 février 1982, la Ville de Besançon a mis à disposition du Centre International de Séjour un ensemble immobilier avec équipement et mobilier situé au 19 rue Martin du Gard / 3 avenue des Montboucons à Besançon.

Il s'agit ainsi de favoriser l'accueil de stages de formation, de manifestations à caractère régional, de groupes, ainsi que les rencontres et les échanges.

Dans son article 4, la convention prévoit un soutien de la Ville à l'Association via le versement d'une subvention, pour l'accueil à un tarif préférentiel, des sportifs et des membres des associations socio-éducatives.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur la poursuite du soutien de la Ville à l'Association, en arrêtant le montant de la subvention 2013 à 120 839 € (au même niveau qu'en 2012) et d'autoriser le versement de cette somme avant le vote du Budget Primitif 2013. En cas d'accord, la somme de 120 839 € sera prélevée sur les crédits existants de la ligne de crédit 65.422.6574.10042.

Une étude est en cours avec le soutien de la Région pour accompagner le Centre International de Séjour face aux difficultés de trésorerie qu'il a pu connaître ces dernières années. Les conclusions de cette étude amèneront la Ville à conclure une nouvelle convention pluriannuelle en cours d'élaboration. Elle sera proposée à un prochain Conseil Municipal.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- attribuer au Centre International de Séjour la subvention contractuelle pour un montant de 120 839 € au titre de l'année 2013,

- autoriser le versement de cette subvention à cette association avant le vote du Budget Primitif 2013 et après réception de la délibération exécutoire.

«Mme Martine JEANNIN : Subvention de 120 000 € au Centre International de Séjour. Je rappelle le contexte : c'est une convention datant de 1982, c'est-à-dire vieille de 30 ans, signée par feu Robert SCHWINT, qui définissait les objectifs et les financements du Centre International de Séjour. Pour la petite histoire c'était à l'époque 241 000 F soit 36 000 € de nos jours, passés à 120 000 € en 2013. Dans les articles il est bien écrit que cet établissement était loué par la Ville et on l'a vu dernièrement je suis intervenue à ce sujet, le Centre International de Séjour a été exempté de loyers depuis 2007 en laissant à la charge de la Ville la somme de 540 000 €. Alors je me dis qu'il serait important de savoir si d'autres conventions de ce type restent comme ça dans les tiroirs sans révision et sans que l'on s'inquiète des conditions d'attribution ou tout du moins sans regarder si la subvention est suffisante ou pas, si les objectifs sont atteints ou pas, enfin que de temps en temps on regarde un peu ce qui se passe. Compte tenu du non paiement des loyers par le Centre International de Séjour, je voterai contre la subvention.

M. LE MAIRE : Pour être clair, je ne crois pas que ce soit depuis 2007 que nous avons passé en pertes et profits des loyers. Il me semble qu'il n'y en a que trois Madame JEANNIN. On vérifiera. Je dois rencontrer prochainement le Président du Centre International de Séjour qui est, vous le savez, Michel VAUTROT et on va effectivement réfléchir ensemble pour mettre en place un plan. Je crois que ce qui a beaucoup changé c'est que lorsque ce centre a été mis en place en 1982, j'en ai moi-même été le Président de 1983 à 2001, il n'y avait pas de grosses difficultés, pas parce que j'en étais le Président mais le contexte économique n'était pas le même. Actuellement le secteur de l'hôtellerie a beaucoup changé et ce qui était le secteur d'activités du Centre International de Séjour est aujourd'hui largement concurrencé par les hôtels qui les week-ends, font des prix défiant toute concurrence pour louer leurs chambres alors que tout au long de la semaine, ils sont pris eux par des clients habituels. Donc c'est un souci effectivement, je ne vous le cache pas. Quels sont ceux qui sont contre ? 1. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Ce rapport est adopté à l'unanimité».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1 (1 abstention), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (1 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, Mme POISSENOT, M. BONTEMPS et Mme S. JEANNIN n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 22 janvier 2013.